

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2018

Le 24 janvier 2018, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 19 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA

Etaient représentés :

VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES

Etait absent, excusé :

MONMART ALAIN

Secrétaire de séance : CANIAC ALAIN

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

SDESM - Travaux concernant le réseau Eclairage Public 2018 sur le territoire communal – Mesure exceptionnelle 3000 lampes ballons – CM N° 77 347 24 01 2018 01

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune des Ormes sur Voulzie est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières,

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, sur le territoire communal,

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation de l'éclairage « opération 3000 lampes ballons » sur le réseau d'éclairage public sur le territoire communal. Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à 80 042.00 € HT soit 96 050.40 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes ;

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Informations générales communales – CM N° 77 347 08 12 2017 10

♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques donne les informations suivantes :

- Devis demandés pour la réfection du chemin dit « vicinal 6 » (Couture) et de la route de St Sauveur à partir des virages de la Voulzie jusqu'au « tapis roulant » (limite Ormes/St Sauveur) ;
- Les peintures du hall d'accès au logement de la Mairie sont terminées.
- ♦ Madame MOREAU Patricia : L'écho municipal Janvier 2018 est terminé et sera distribué en début de semaine prochaine.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 H 26.